



Septembre 2018 (version définitive)

Prescriptions de concours

Fête fédérale de gymnastique

Du 13 au 23 juin 2019 à Aarau



Thomas Jäger, commission FFG, directeur général des concours
Secrétariat: Bahnhofstrasse 38, 5000 Aarau

Table des matières

Prescriptions de concours	1
1. Dispositions générales	4
1.1 Organisation	4
1.2 Participation	4
1.3 Compétences	4
1.4 Champ d'application des Prescriptions	4
1.5 Offre	4
1.6 Inscriptions	5
1.7 Blessures	6
1.8 Directives communes à tous les concours	6
2. Concours de sociétés	8
2.1 Généralités	8
2.2 Catégorie d'âge de la jeunesse	11
2.3 Catégorie d'âge des actifs	14
2.4 Catégorie d'âge des dames/hommes	15
2.5 Catégorie d'âge des seniors	16
3. Concours individuels en sport de masse	17
3.1 Désistements	17
3.2 Aérobic	17
3.3 Gymnastique aux agrès	17
3.4 Gymnastique	18
3.5 Athlétisme	19
3.6 Gymnastique aux jeux nationaux	20
3.7 Concours de gymnastique	20
4. Concours individuels en sport d'élite	22
4.1 Gymnastique artistique féminine	22
4.2 Gymnastique artistique masculine	22
4.3 Gymnastique rythmique	22
4.4 Trampoline	23
5. Concours multiple par équipes d'athlétisme (CMEA)	24
5.1 Offre	24
5.2 Disciplines	24
5.3 Equipes	24
5.4 Aldes par discipline	24
5.5 Equipes victorieuses	24
5.6 Distinctions	24
6. Jeux	25
6.1 Offre	25
7. PluSport (concours de sport handicap)	27
7.1 Droit de participation	27
7.2 Concours par équipes	27
7.3 Fit+Fun	27
7.4 Concours individuel en élite	27
8. Finances	28
8.1 Paiement des finances de participation et de garantie	28
8.2 Finance de participation	28
8.3 Prix du moniteur / Distinction de société	28
8.4 Déductions de la finance de garantie	28
8.5 Cartes de fête	29
9. Dispositions légales	30
9.1 Obligations financières	30
9.2 Caractère obligatoire des Prescriptions de concours	30
9.3 Réclamations/recours	30
9.4 Comportement des participants	30
9.5 Instructions de la direction générale des concours / du CO	30
10. Dispositions finales	31
10.1 Modifications	31
10.2 Informations	31
10.3 Interprétation	31

Annexe 1 – Violation des Prescriptions de concours et des instructions des directions de concours et de l’organisateur	32
Annexe 2 –Réclamations contre les décisions des jurys ou des directions des concours.....	33
Annexe 3 – Règlements.....	34
Annexe 4 – Abréviations	35
Annexe 5 – Adresse de la direction générale des concours	37
Annexe 6 – Propriétés des surfaces par discipline.....	38

1. Dispositions générales

Conformément aux règles grammaticales françaises, le texte est écrit à la forme masculine.

1.1 Organisation

En collaboration avec le CO Aarau 2019, la Fédération suisse de gymnastique organise la Fête fédérale de gymnastique du 13 au 23 juin 2019 à Aarau.

1.2 Participation

1.2.1 Droit de participation

Tous les adultes actifs et jeunes enregistrés nominativement dans FSG-Admin (banque de données FSG) et issus de sociétés et sections de la Fédération suisse de gymnastique ainsi que les sportifs avec handicap selon l'art. 7.1 peuvent participer à la FFG 2019 à Aarau.

Les membres des directions des concours et de secteurs ainsi que les juges et arbitre peuvent participer. Les sociétés étrangères peuvent déposer une demande de participation auprès de la division du sport de masse. Leur participation s'effectue à leurs propres risques et périls. La FSG, respectivement l'instance responsable, décline toute responsabilité dans la mesure admise par la loi. Cela vaut également pour les volontaires.

Ausländische Vereine können ein Gesuch um Starterlaubnis an die Abteilung Breitensport richten.

1.2.2 Restrictions d'organisation

Pour des raisons d'organisation, la direction des concours se réserve le droit:

- En cas d'inscriptions insuffisantes, d'éliminer des concours et catégories individuelles de l'offre et de regrouper des catégories et des classes d'âge

1.2.3 Attestation pour les concours

Conformément au Règlement pour le contrôle de l'affiliation à la FSG la carte de membre FSG doit être présentée sur demande. Une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire par exemple) peut être exigée lors d'un contrôle.

En sport d'élite, l'attestation de performance doit être présentée.

1.3 Compétences

La direction générale des concours est en charge du déroulement des concours et des productions. Toute autre disposition de la direction des concours est également contraignante (dernières directives, programme cadre, etc.).

1.4 Champ d'application des Prescriptions

Les présentes Prescriptions de concours, annexes 1 à 6 incluses, s'appliquent à tous les concours. De surcroît, les règlements en annexe 3 s'appliquent aux concours respectifs.

1.5 Offre

La FFG 2019 Aarau propose les concours suivants.

Les propriétés des surfaces pour toutes les disciplines sont décrites dans l'annexe 6.

1.5.1 Concours de sociétés

Jeunesse, actifs, dames/hommes et seniors.

1.5.2 Concours individuels en sport de masse

Aérobic, gymnastique aux agrès, gymnastique, athlétisme, gymnastique aux jeux nationaux, concours de gymnastique.

1.5.3 Concours individuels en sport d'élite

Gymnastique artistique, gymnastique rythmique, trampoline.

1.5.4 Concours par équipes

CMEA, jeux.

1.5.5 PluSport (concours de sport handicap)

Concours par équipes, Fit+Fun, concours individuels élite

1.5.6 Programme cadre

Il est possible de s'inscrire non seulement aux concours mais également pour le programme cadre.

Sont proposés les volley nights, le tournoi des 3 jeux, les unihockey nights et la balle au filet.

Informations détaillées sous www.aarau2019.ch.

- 1.5.7 Scènes en ville**
En sus des concours, les sociétés participantes peuvent se produire sur les scènes en ville, Informations détaillées sous www.aarau2019.ch.
- 1.5.8 Gymnastique acrobatique (sport de démonstration)**
La gymnastique acrobatique se présente comme nouvelle branche sportive au sein des concours individuels de sport d'élite.
- 1.6 Inscriptions**
- 1.6.1 Généralités**
Les inscriptions des sociétés et personnes individuelles doivent être effectuées dans les délais par la société via internet.
Les inscriptions sont possibles à partir du 1^{er} octobre 2018 sous www.aarau2019.ch.
Lors de l'inscription, il convient de ne pas oublier que plusieurs concours se déroulent simultanément.
- 1.6.2 Double départ**
En règle générale, les sociétés/sections ne sont pas prendre de double départ. Des demandes motivées de doubles départs doivent être adressées à la direction générale des concours en même temps que l'inscription. La direction générale des concours prend une décision définitive.
Les doubles départs sont autorisés pour les gymnastes individuels dans différentes sociétés mais l'horaire ne peut pas en tenir compte.
- 1.6.3 Concours individuels en sport d'élite**
- 1.6.3.1 Gymnastique rythmique**
La saisie et l'inscription des gymnastes s'effectuent au travers du secteur de gymnastique rythmique de la FSG sur la base des directives de participation et de qualification du secteur de gymnastique rythmique.
- 1.6.3.2 Gymnastique artistique masculine et féminine**
La saisie et l'inscription des gymnastes s'effectuent au travers du secteur de gymnastique artistique/sociétés de la FSG sur la base du Règlement de compétition de gymnastique artistique.
- 1.6.3.3 Trampoline**
La saisie et l'inscription des gymnastes s'effectuent au travers des sociétés. Aucune qualification n'a lieu.
- 1.6.4 Délais**
Prière d'observer les délais suivants (date du courriel):
- | | |
|---|-------------------|
| - Délai d'inscription pour tous les concours | 1er décembre 2018 |
| - Liste du matériel pour la gymnastique aux agrès (y compris demande pour autres engins accessoires, moyens accessoires et engins associés) | 1er décembre 2018 |
| - Annonce des gymnastes individuels | 1er décembre 2018 |
| - Inscription nominative des juges | 1er décembre 2018 |
| - Versement de la facture CO finance de participation et de garantie | 31 décembre 2018 |
| - Inscriptions nominatives concours individuels (inscriptions ultérieures impossibles) | 28 février 2019 |
| - Inscriptions nominatives gymnastique de société | 28 février 2019 |
| - Formulaire de commande CO (dates d'organisation CO) | 28 février 2019 |
| - Commande soupers, hébergements (dates d'organisation) | 28 février 2019 |
| - Enregistrement personnel des juges | 28 février 2019 |
| - Dates supplémentaires organisationnelles juges (journée travail, etc.) | 28 février 2019 |
| - Annonce besoins en déplacement CFF | 28 février 2019 |
| - Paiement facture CO pour cartes de fête, repas, hébergement | 30 avril 2019 |
| - Téléchargement musique pour concours individuels et de sociétés | 15 mai 2019 |
- 1.6.5 Changements**
Au moment de l'annonce des mutations et dans le domaine des concours de sociétés, il n'est pas possible d'échanger les disciplines ni d'en annoncer de nouvelles. Concernant le nombre de personnes, les changements vers le haut sont acceptés comme suit:
- Athlétisme et gymnastique aux jeux nationaux jusqu'au prochain chiffre divisible par 4. Exception: pour l'estafette navette, une augmentation jusqu'au prochain chiffre divisible par 18 est possible.
 - Tests de branche jusqu'au prochain chiffre divisible par 3.
- Si l'augmentation des participants entraîne la nécessité d'avoir une installation supplémentaire (par exemple à partir de 15, 27, 39, etc. gymnastes), cette augmentation peut ne pas avoir lieu pour des raisons de ressources techniques
- Fit+Fun et parcours jeunesse jusqu'au prochain chiffre divisible par 4.
 - Gymnastique aux agrès, gymnastique et team aérobic (max. 8)

Concours individuel

Lors de la journée de compétition, des changements de nom peuvent intervenir lors de l'annonce aux concours individuels et CMEA. Aucun changement n'est par contre autorisé dans les catégories et disciplines. Pour les duos et équipes en aérobic, gymnastique et gymnastique aux agrès, il est possible de changer une personne avant la compétition.

1.6.6 Désistements

Tous les désistements, y compris les disciplines, sont à adresser par écrit à partir du 1^{er} décembre 2018 et avec justificatif à la direction générale des concours (adresse dans l'annexe 5). Les conséquences financières sont prévues dans les art. 8.2.1 et 8.4.

1.7 Blessures

Les gymnastes qui se blessent durant la compétition sont comptabilisés pour le concours de sociétés. Un certificat établi par l'infirmier ou le médecin sur place à la FFG 2019 Aarau est valable avec effet immédiat. Les sanctions prévues aux articles 8.2.1 et 8.4 s'appliquent aux gymnastes ne pouvant disputer la compétition pour des raisons de santé (accident, maladie).

1.8 Directives communes à tous les concours

Consulter les directives en vigueur sous: www.stv-fsg.ch → branches sportives (cliquer sur la branche) → téléchargements.

1.8.1 Obligations des sociétés

Les responsables de société s'engagent vis-à-vis de l'organisateur et de la direction générale des concours à ce que leurs membres adoptent un comportement sportif et correct.

Les comités directeurs des sociétés étant responsables de leur société, il est de leur ressort de prendre des mesures afin d'empêcher des actes dommageables pour l'image de la gymnastique tels que:

- Consommation exagérée de boissons alcoolisées
- Vandalisme
- Abandon de déchets sur la voie publique (littering)
- Les infractions sont passibles des mesures indiquées sous l'annexe 1, respectivement le Règlement sur les amendes et les sanctions.

1.8.2 Poste d'annonce centralisé des sociétés/sections et des fonctionnaires, juges et speakers

1.8.2.1 Annonce de la société/section

Les sociétés/groupes s'annoncent au plus tard 1h ½ avant le début de la compétition (concours de sociétés) auprès du poste central d'annonce et au plus tard 15 minutes avant le début sur la place de concours de la discipline.

1.8.2.2 Annonce des gymnastes individuels

Les gymnastes participant au concours individuel, aux jeux et au concours multiple par équipes d'athlétisme (CMEA) s'annoncent au plus tard 1 h avant le début de la compétition directement sur l'aire de compétition.

1.8.2.3 Annonce des fonctionnaires, juges et speakers

Les fonctionnaires, juges et speakers viennent retirer leur documentation en personne au plus tard 1h½ avant le début de leur engagement au poste d'annonce des juges.

1.8.3 Prix du moniteur

La finance de participation au concours de sociétés inclut un prix de moniteur. Des prix de moniteur supplémentaires peuvent être retirés contre facture.

Les sociétés/groupes participant aux concours individuels, jeux, CMEA, manifestations cadres, etc. peuvent commander des prix de moniteur contre facture.

1.8.4 Musique

La musique doit être téléchargée sur l'outil d'inscription au plus tard 4 semaines (15 mai 2019) avant la manifestation. Pour chaque discipline avec accompagnement musical, les participants amènent un support musical (CD/clé numérique). Respecter les directives « Retransmission sonore et sonorisation » lors des manifestations de la Fédération suisse de gymnastique.

Le disque compact ou la clé USB doit être dans l'un des formats suivants: .mp3, mp4 ou wav.

Il n'y aura pas de répétitions de musique.

1.8.5 Dopage (www.dopinginfo.ch)

La Fédération suisse de gymnastique fait partie de Swiss Olympic et à ce titre est soumise au règlement antidopage. Des contrôles peuvent intervenir durant la FFG 2019 Aarau. Toutes les informations sous www.dopinginfo.ch

1.8.6 Tenue vestimentaire et publicité

Les participants aux concours de sociétés portent une tenue donnant une image harmonieuse et ne gênant pas les juges ni les gymnastes.

Veiller à respecter les directives portant sur la tenue vestimentaire des disciplines. Quant à la publicité, se référer aux prescriptions sur la tenue vestimentaire lors des manifestations FSG. Pour le domaine des jeux (exception faite de la balle au poing), s'en tenir aux prescriptions sur les tenues vestimentaires des manifestations de balle à la corbeille. Prescriptions s'appliquant à la balle au poing: document de Swiss Faustball intitulé «Publicité sur la tenue sportive».

1.8.7 Proclamation des résultats / Cérémonies protocolaires

Lors des cérémonies protocolaires, le port de la tenue de compétition ou du training de société est obligatoire (cf. directives des différentes branches sportives). Les cérémonies protocolaires des concours de sport de masse (3 premiers rangs) se déroulent le jour même de la compétition.

Les cérémonies protocolaires des concours de sport d'élite se déroulent dans la halle de compétition (KEBA) au terme de chaque catégorie.

En outre, la cérémonie rendant honneur aux vainqueurs de la fête se déroule dans le cadre de la cérémonie de clôture, le 23 juin 2019 dans le stade Brügglifeld.

1.8.8 Juges

Les sociétés/groupes des catégories jeunesse, actifs, dames/hommes et seniors ont l'obligation d'annoncer un juge pour 15 cartes de fête commandées. Tous les juges doivent être en possession d'un brevet, sauf pour le test de jeu allround, la course d'obstacles et le parcours de jeu unihockey où des juges assistants (sans brevet) peuvent être inscrits.

Pour les concours de jeux, les sociétés/sections annoncent un arbitre breveté par équipe de jeu.

L'annonce des juges s'effectue sur internet en même temps que l'inscription. Elle fait partie intégrante de la procédure d'inscription en vigueur.

Procédure au cas où un nombre insuffisant de juges est annoncé dans les différentes branches.

Lorsque les sociétés:

- disputent le test de branche allround, balle à la corbeille, unihockey, volleyball ou fit+fun, elles sont tenues de mettre à disposition un arbitre avec brevet par discipline. Ce dernier doit avoir suivi un cours d'arbitre en 2019.
- de la catégorie des actifs et jeunesse disputent une des disciplines de l'athlétisme, elles sont tenues de mettre à disposition un arbitre d'athlétisme avec brevet.

Si le nombre requis de juges n'est pas mis à disposition, les sociétés encourent le risque d'avoir une déduction de la finance de garantie ou une déduction d'ordre selon l'annexe 1 (violation des directives et des prescriptions).

Les juges et arbitres disputant un concours **ne peuvent pas juger/arbitrer durant leur journée de compétition**. Il est du ressort des sociétés de vérifier l'engagement de leurs juges dès que les horaires sont téléchargés.

Les juges et arbitres avec brevet qui disputent un concours s'acquittent d'une carte de fête de type A.

Comportements sanctionnés par une déduction de la finance de garantie selon l'art. 8.4:

- pas de juge mis à disposition ou en quantité insuffisante
- les données saisies sont incorrectes
- le juge ne vient pas
- le juge quitte l'aire de concours durant son engagement
- non-participation au cours d'arbitre obligatoire (fit+fun et tests de branche)

1.8.9 Aides par discipline

Pour les règles de participation des aides par discipline, se référer au pt 2.1.1.

Les aides par discipline disputant des concours s'acquittent de la carte de fête appropriée.

1.8.10 Assurances

Conformément au règlement de la CAS-FSG, les membres FSG déclarés comme participants sont assurés pour la RC, les bris de lunettes et l'assurance accidents complémentaire. De plus, le règlement de la Caisse d'assurance de sport s'applique.

Les personnes non affiliées à la FSG (sociétés étrangères, aides par discipline, membres de PluSport, etc.) sont responsables de contracter eux-mêmes une assurance correspondante.

2. Concours de sociétés

2.1 Généralités

Lors de la FFG 2019 Aarau, toutes les catégories disputent le même concours de sociétés. Aucune différence n'est effectuée entre les gymnastes, quel que soit leur sexe.

Une seule variante est possible sur les trois possibilités suivantes :

- concours de sociétés en une partie
- concours de sociétés en trois parties
- concours de sociétés en trois parties et concours de sociétés en une partie

Les sociétés complètes peuvent choisir plusieurs variantes en fonction de leurs groupes. Il n'en est cependant pas tenu compte lors de la préparation de la grille horaire.

Chaque discipline ne peut être choisie qu'une seule fois par société/groupe. Il est interdit d'exécuter la même production/discipline dans une composition majoritairement identique sous différents noms de société.

Les gymnastes ne peuvent participer qu'une fois à chaque partie de compétition.

Différents gymnastes peuvent participer à différents concours individuels.

En cas de participation à deux sociétés/classes d'âge différentes, il n'est pas possible d'en tenir compte dans la grille horaire.

2.1.1 Aides par discipline

Pour leurs concours dans les disciplines mesurables en athlétisme et jeux nationaux, les sociétés / groupes mettent à disposition et durant toute la durée de compétition une personne âgée d'au moins 16 ans (aide par discipline) dont le travail est de soutenir le jury en place. Cette personne s'annonce au poste d'annonce de la discipline en même temps que les gymnastes. En cas d'absence de l'AD, une déduction de la finance de garantie (art. 8.4) ainsi qu'une amende d'ordre (annexe 1) sont ordonnées

2.1.2 Classes d'âge

On distingue quatre classes d'âge.

D

Jeunes	2002 et plus jeunes					
Actifs	Age libre					
Dames/hommes	1984 et plus vieux	35 ans et plus	1/3 des participants par discipline peut être entre les années suivantes:	1995	et	1985
Seniors	1964 et plus vieux	55 ans et plus	1/3 des participants par discipline peut être entre les années suivantes:	1984	et	1965

S

Dans les classes d'âge avec règle 1/3, on arrondit vers le haut.

Exemple : 10 personnes : $3 = 3,33$ personnes. On arrondit à 4 personnes.

Ainsi, dans un groupe de 10 personnes, 4 peuvent être en-dessous de la classe d'âge.

2.1.3 Divisions

Jeunesse

1ère division	35 gymnastes et plus
2e division	26 à 34 gymnastes
3e division	17 à 25 gymnastes
4e division	6 à 16 gymnastes

Actifs

1ère division	35 gymnastes et plus
2e division	26 à 34 gymnastes
3e division	17 à 25 gymnastes
4e division	6 à 16 gymnastes

Dames/Hommes

1ère division	30 gymnastes et plus
2e division	20 à 29 gymnastes
3e division	13 à 19 gymnastes
4e division	6 à 12 gymnastes

Seniors	
1ère division	15 gymnastes et plus
2e division	11 à 14 gymnastes
3e division	6 à 10 gymnastes

2.1.4 Répartition des divisions

Pour la répartition des divisions il est pris en compte la moyenne des gymnastes en lice par concours. Le nombre total de gymnastes en lice est divisé par le nombre de parties de concours, ce qui donne la division. Les personnes ne comptent donc qu'une fois par participation. Exemple :

1ère partie de concours	8 personnes
2 ^e partie de concours	17 personnes
3 ^e partie de concours	21 personnes
Total	46 personnes : 3 = 15,33 personnes

On arrondit, ce qui donne 16 personnes.

Ainsi, la société est attribuée à la 4^e division.

2.1.5 Notation

La notation s'effectue sur la base des directives des différentes branches et disciplines (www.stv-fst.ch).

Les notes des différentes disciplines sont arrondies au centième de point.

Le nombre maximal de points que l'on peut obtenir dans chaque partie de concours s'élève à dix. Pour le concours complet à trente.

Si plusieurs groupes sont en lice dans une partie de concours, la note obtenue par chaque groupe est multipliée par le nombre de gymnastes en lice (y compris les blessés avec certificat sanitaire). La somme de ces notes est ensuite divisée par le nombre de gymnastes en lice dans la partie de concours (y compris les blessés avec certificat sanitaire) puis arrondie au centième de point.

2.1.6 Listes de résultat

Les listes de résultats suivantes sont établies pour chaque classe d'âge:

- Un classement par branche pour le concours en une partie.
- Un classement par division pour le concours en trois parties.

2.1.7 Vainqueur de la fête

Dans le concours en trois parties, le vainqueur de la 1ère division par classe d'âge est vainqueur de la fête. Il reçoit un prix souvenir et une distinction.

En l'absence d'inscriptions dans la 1^{ère} division, le vainqueur est celui de la 2^e division. En l'absence d'inscriptions dans la 2^e division, il n'y a pas de vainqueur de la fête.

Les sociétés étrangères ne peuvent pas être déclarées vainqueurs de la fête. La première société suisse venant ensuite est déclarée vainqueur de la fête.

2.1.8 Distinctions

Toutes les classes d'âge dans le concours de sociétés en 3 parties:

- | | |
|---|-------------------------|
| - Vainqueur de la fête dans conc. sociétés en 3 parties | fanion et prix souvenir |
| - Vainqueur de la div. dans conc. sociétés en 3 parties | fanion |
| - 2e et 3e places par division | fanion podium |

Toutes les classes d'âge dans le concours de sociétés en 1 partie

- | | |
|---|--------|
| - Vainqueur de branche dans le concours en 1 partie | fanion |
|---|--------|

Distinction de société:

- | | |
|---|--------|
| - En cas de participation au concours de sociétés jeunesse, actifs, dames/hommes, seniors | fanion |
|---|--------|

2.1.9 Concours de sociétés en une partie

Le choix du concours de sociétés en une partie s'effectue parmi les branches suivantes:

Jeunesse	Actifs	Dames/Hommes	Seniors
Agrès Gymnastique Team aérobic	Test de branche Agrès Gymnastique Team aérobic	Test de branche Fit+Fun Agrès Gymnastique Team aérobic	Fit+Fun Gymnastique Team aérobic

Les disciplines peuvent être librement choisies. Chaque discipline ne peut être exécutée qu'une seule fois.

Participation d'au moins 6 personnes.

Il n'y a pas de division. En cas d'égalité de points, c'est le résultat avec le plus grand nombre de gymnastes qui est pris en compte.

2.1.10 Concours de sociétés en trois parties

Ce concours de sociétés comporte trois parties de compétition. Le choix du concours de sociétés en trois parties s'effectue parmi les branches suivantes:

Jeunesse	Actifs	Dames/Hommes	Seniors
Agrès Gymnastique Athlétisme Jeux nationaux Parcours Team aérobic	Test de branche Agrès Gymnastique Athlétisme Jeux nationaux Team aérobic	Test de branche Fit+Fun Agrès Gymnastique Athlétisme Jeux nationaux Team aérobic	Fit+Fun Gymnastique Athlétisme Jeux nationaux Team aérobic

Les disciplines peuvent être librement choisies. Chaque discipline ne peut être exécutée qu'une seule fois.

Les sociétés peuvent être réparties dans quatre groupes max. par partie de concours. Le nombre de groupes peut varier en fonction de la partie de concours. Taille minimale des différents groupes :

Tests de branche+ Fit+fun+ agrès + gymnastique	
Team-aérobic et estafette pendulaire	6 gymnastes
Athlétisme (sauf estafette pendulaire) + jeux nationaux	4 gymnastes
Parcours (seulement jeunesse)	4 gymnastes

Au moins 6 personnes doivent participer à chaque partie de concours.

2.2 Catégorie d'âge jeunesse

2.2.1 Répartition par âge pour les disciplines mesurables

Les répartitions par âge pour le jugement sont établies comme suit :

Age	Année de naissance		
M8	2012	et	plus jeunes
M10	2010	et	2011
M12	2008	et	2009
M14	2006	et	2007
M16	2004	et	2005
M18	2002	à	2003

Les répartitions par âge ne sont prises en compte que dans le jugement des disciplines mesurables à l'aide des barèmes correspondants. Les différences d'âge ainsi que de sexe sont prises en compte à l'aide d'un système de barèmes distinct.

Pour le concours de sociétés niveau jeunesse, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes.

2.2.2 Gymnastique aux agrès

Les directives et prescriptions de taxation en gymnastique aux agrès de sociétés propres à la jeunesse s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Barres parallèles (BP)
- Sol (SO)
- Combinaison d'engins (CE)
- Barre fixe (BF)
- Rhönrad (RR)
- Anneaux balançants (AB)
- Barres asymétriques scolaires (BAS)
- Saut (SA)
- Trampoline (TR)

La liste de matériel correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

La liste de matériel est à adresser à l'aide de l'inscription pour le 1^{er} décembre 2018 au plus tard.

Il est obligatoire de soumettre une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante de la liste du matériel doit être dûment remplie. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres ayant été autorisés. Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l'entrepôt des engins.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours

Le choix des disciplines dans la branche de gymnastique aux agrès est libre. Chaque discipline ne peut être choisie qu'une seule fois par catégorie d'âge (A et B).

Catégorie A: jusqu'à année de naissance	2002		
Catégorie B: jusqu'à année de naissance	2007	1/3 peut être plus âgé que l'année de naissance max.	2005

Si une société ou un groupe inscrit la même discipline dans deux catégories d'âge (jeunesse A et jeunesse B), cette discipline est effectuée dans la même partie de compétition par catégorie d'âge (deux productions l'une après l'autre). La note de la partie de compétition s'obtient en effectuant la moyenne pondérée des deux catégories d'âge.

Par conséquent, lors de l'inscription il faut absolument indiquer dans le choix „Cat. d'âge A/B“ dans FSG-Contest le nombre par catégorie d'âge (attention: le nombre par catégorie d'âge doit correspondre au nombre minimal de la discipline en question. Ce n'est qu'ainsi que les départs avec les deux catégories d'âge peuvent être prises en compte dans l'horaire).

2.2.3 Gymnastique

Les directives de gymnastique en vigueur s'appliquent.

Les sociétés doivent prendre avec elles tous les engins auxiliaires et engins à main.

Choix entre les disciplines suivantes:

- Grande surface
- Petite surface
- Scène

Une production avec engins à main est possible dans toutes les disciplines; à indiquer lors de l'inscription.

Le choix des disciplines dans la branche de gymnastique est libre. Chaque discipline ne peut être choisie qu'une seule fois par catégorie d'âge (A et B).

Catégorie A: jusqu'à l'année de naissance	2002		
Catégorie B: jusqu'à l'année de naissance	2007	1/3 peut être plus âgé que l'année de naissance max.	2005

Si une société ou un groupe inscrit la même discipline dans deux catégories d'âge (jeunesse A et jeunesse B), cette discipline est effectuée dans la même partie de compétition par catégorie d'âge (deux productions l'une après l'autre). La note de la partie de compétition s'obtient en effectuant la moyenne pondérée des deux catégories d'âge.

Par conséquent, lors de l'inscription il faut absolument indiquer dans le choix „Cat. d'âge A/B“ dans FSG-Contest le nombre par catégorie d'âge (attention: le nombre par catégorie d'âge doit correspondre au nombre minimal de la discipline en question. Ce n'est qu'ainsi que les départs avec les deux catégories d'âge peuvent être prises en compte dans l'horaire).

2.2.4 Athlétisme

Les Directives d'athlétisme de société en vigueur s'appliquent. Aucun engin personnel n'est autorisé. Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Lancer du ballon (LB) 200 g
- Lancer rotatif (LR) seulement M12/M10/M8
- Course 800 m (800)
- Saut en hauteur (SH) barème seulement pour les M18/M16/M14
- Lancer du poids (LP) gm 4 kg / gf 3 kg barème seulement pour les M18/M16/M14
- Estafette navette 60 m (EN60)
- Saut en longueur (SL) (élan zone)

2.2.5 Jeux nationaux

Les directives des jeux nationaux en vigueur s'appliquent. Aucun engin personnel n'est admis. Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Lever de la pierre (LP) (poids de la pierre en fonction de l'âge)
- Jet de la pierre (JP)
- Saut combiné (SC)

2.2.5.1 Lever de la pierre

Cadets	M10	2010	et	plus jeunes	4 kg
	M12	2008	et	2009	6 kg
	M14	2006	et	2007	8 kg
	M16	2004	et	2005	10 kg
	M18	2002	et	2003	15 kg
Cadettes	M12	2008	et	plus jeunes	4 kg
	M14	2006	et	2007	6 kg
	M16	2004	et	2005	8 kg
	M18	2002	et	2003	10 kg

2.2.5.2 Jet de la pierre

La pierre ne peut être portée et jetée que d'une main, avec ou sans élan. Le jet peut s'effectuer à partir de la station ou avec élan.

- cadets 6 kg
- cadettes 4 kg

2.2.5.3 Saut combiné

Les gymnastes ont 4 essais. Une fois choisie, la hauteur peut de nouveau être revue à la baisse après des essais ratés. Est évaluée la meilleure hauteur obtenue. La hauteur et la longueur varient en fonction de l'âge du gymnaste.

2.2.6

Parcours

Les directives du parcours jeunesse en vigueur s'appliquent. Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Course d'obstacles (COB)
- Parcours de jeu d'unihockey (UHP)
- Test de jeu allround (TJA)

2.2.7

Team aérobic

Les directives d'aérobic FSG en vigueur s'appliquent. Il n'y a pas de limite d'âge inférieure.

- Team aérobic (TAé)

Le team aérobic peut être réparti par catégorie d'âge (A et B).

Catégorie A: jusqu'à l'année de naissance	2002		
Catégorie B: jusqu'à l'année de naissance	2007	1/3 peut être plus âgé que l'année de naissance max.	2005

Si une société ou un groupe inscrit la même discipline dans deux catégories d'âge (jeunesse A et jeunesse B), cette discipline est effectuée dans la même partie de compétition par catégorie d'âge (deux productions l'une après l'autre). La note de la partie de compétition s'obtient en effectuant la moyenne pondérée des deux catégories d'âge.

Par conséquent, lors de l'inscription il faut absolument indiquer dans le choix „Cat. d'âge A/B“ dans FSG-Contest le nombre par catégorie d'âge (attention: le nombre par catégorie d'âge doit correspondre au nombre minimal de la discipline en question. Ce n'est qu'ainsi que les départs avec les deux catégories d'âge peuvent être prises en compte dans l'horaire).

2.3

Catégorie d'âge des actifs

Pour les concours de sociétés niveau actifs, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes.

2.3.1

Tests de branche

Les directives et barèmes en vigueur des tests de branches s'appliquent.

- Test de branche allround (TBA)
- Test de branchede balle à la corbeille (TBB)
- Test de branche de unihockey (TBU)
- Test de branche de volleyball (TBV)

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis. Il est interdit de s'exercer/s'échauffer sur les places de concours.

Répartition des sociétés

En s'inscrivant, les responsables de section sont tenus de remettre la répartition des groupes envisagés sur la fiche de répartition des sociétés des tests de branche.

La fiche de répartition des sociétés des tests de branche est disponible sur le site internet www.stv-fsg.ch.

Généralités

Les sociétés sont divisées sur deux installations à partir de 15 personnes, sur trois à partir de 27 personnes et sur quatre à partir de 39 personnes.

2.3.2

Gymnastique aux agrès

Les directives et prescriptions de taxation en vigueur de la gymnastique aux agrès de sociétés s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Barres parallèles (BP)
- Sol (SO)
- Combinaison d'engins (CE)
- Barre fixe (BF)
- Rhönrade (RR)
- Anneaux balançants (AB)
- Barres asymétriques scolaires (BAS)
- Saut (SA)
- Trampoline (TR)

La liste de matériel correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel sont à adresser à l'aide du formulaire officiel pour le 1^{er} décembre 2018 au plus tard.

Il est obligatoire de soumettre une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante de la liste du matériel doit être dûment remplie. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres ayant été autorisés. Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l'entrepôt des engins.

Il est interdit de s'exercer ou de s'échauffer sur la place de concours

2.3.3 Gymnastique

Les directives de gymnastique en vigueur s'appliquent.

Les sociétés doivent prendre avec elles tous les engins auxiliaires et engins à main.

Choix entre les disciplines suivantes:

- Grande surface
- Petite surface
- Scène

Une production avec engins à main est possible dans toutes les disciplines; à indiquer lors de l'inscription.

2.3.4 Athlétisme

Les Directives d'athlétisme de société FSG en vigueur s'appliquent.

Les javelots sont les seuls engins personnels autorisés. Ils sont contrôlés sur place.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Saut en hauteur (SH)
- Lancer du poids (LP) gm 5kg/gf 4kg
- Course 400 m (400)
- Course 800 m (800)
- Estafette navette 80 m (EN80)
- Balle à lanière (BL) gm 1,5 kg/gf 1 kg
- Javelot (J) gm 800 g/gf 600 g
- Saut en longueur (SL)
- Lancer de l'agrès (LA) gm 500 g / lancer du bâton gf 300 g

2.3.5 Jeux nationaux

Les directives de gymnastique aux jeux nationaux en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'amener ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Jet de la pierre (JP) gm 22,5 kg + 18 kg / gf 12,5 kg + 10 kg
- Lancer de la pierre (LP) gm 12,5 kg / gf 6 kg
- Saut combiné (SC)

2.3.6 Team aérobic

Les directives d'aérobic FSG en vigueur s'appliquent.

- Team aérobic (TAé)

2.4 Catégorie d'âge des dames/hommes

Pour le concours de sociétés niveau dames/hommes, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes.

2.4.1 Tests de branche

Les directives et barèmes en vigueur des tests de branches s'appliquent.

- Test de branche allround (TBA)
- Test de branche de balle à la corbeille (TBB)
- Test de branche de unihockey (TBU)
- Test de branche de volleyball (TBV)

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis. Il est interdit de s'exercer/s'échauffer sur les places de concours.

Répartition des sociétés

En s'inscrivant, les responsables de section sont tenus de remettre la répartition des groupes envisagées sur la fiche de répartition des sociétés des tests de branche.

La fiche de répartition des sociétés des tests de branche est disponible sur le site internet www.stv-fsg.ch.

Généralités

Les sociétés sont divisées sur deux installations à partir de 15 personnes, sur trois à partir de 27 personnes et sur quatre à partir de 39 personnes.

2.4.2 Fit+Fun

Les directives et barèmes FSG Fit+Fun en vigueur s'appliquent.

Il est interdit d'amener son propre matériel. Les engins à utiliser sont ceux fournis par l'organisateur. Les chaussures à crampons sont autorisées. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

Il est interdit de s'exercer/s'échauffer sur les installations de concours.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Pied-Ballon-Corbeille/ Ballon-Croix (FF1)
- Unihockeyen équipes de 8 Ballon (FF2)
- Anneau caoutchouc/ Intercross (FF3)

2.4.3 Gymnastique aux agrès

Les directives et prescriptions de taxation en vigueur de la gymnastique aux agrès de sociétés s'appliquent.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Barres parallèles (BP)
- Sol (SO)
- Combinaison d'engins (CE)
- Barre fixe (BF)
- Rhönrad (RR)
- Anneaux balançants (AB)
- Barres asymétriques scolaires (BAS)
- Saut (SA)
- Trampoline (TR)

La liste de matériel correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel sont à adresser à l'aide du formulaire officiel pour le 1^{er} décembre 2018 au plus tard.

Il est obligatoire de soumettre une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante de la liste du matériel doit être dûment remplie. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres ayant été autorisés.

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l'entrepôt des engins.

Il est interdit de s'exercer ou de s'échauffer sur la place de concours.

2.4.4 Gymnastique

Les directives de gymnastique en vigueur s'appliquent.

Les sociétés doivent prendre avec elles tous les engins auxiliaires et engins à main.

Choix entre les disciplines suivantes:

- Grande surface
- Petite surface
- Scène

Une production avec engins à main est possible dans toutes les disciplines; à indiquer lors de l'inscription.

2.4.5 Athlétisme

Les Directives d'athlétisme de société FSG en vigueur s'appliquent.

Les javelots sont les seuls engins personnels autorisés. Ils sont contrôlés sur place.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Saut en hauteur (SH)
- Lancer du poids (LP) gm 5kg/gf 4kg
- Course 800 m (800)
- Estafette navette 80 m (EN80)
- Balle à lanière (BL) gm 1,5 kg/gf 1 kg
- Javelot (J) gm 800 g/gf 600 g
- Saut en longueur (SL)
- Lancer de l'agrès (LA) gm 500 g / lancer du bâton gf 300 g

2.4.6 Jeux nationaux

Les directives de gymnastique aux jeux nationaux en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'amener ses propres engins.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Jet de la pierre (JP) gm 18 kg + 15 kg / gf 10 kg + 8 kg
- Lancer de la pierre (LP) gm 10 kg / gf 6,0 kg

2.4.7

Team aérobic

Les directives d'aérobic FSG en vigueur s'appliquent.

- Team aérobic (TAé)

2.5

Catégorie d'âge des seniors

Pour le concours de sociétés niveau seniors, le choix s'effectue parmi les disciplines/branches suivantes.

2.5.1

Fit+Fun

Les directives et barèmes FSG Fit+Fun en vigueur s'appliquent.

Il est interdit d'amener son propre matériel. Les engins à utiliser sont ceux fournis par l'organisateur. Les chaussures à crampons sont autorisées. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

Il est interdit de s'exercer/s'échauffer sur les installations de concours.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Pied-Ballon-Corbeille/ Ballon-Croix (FF1)
- Unihockey en équipes de 8 Ballon (FF2)
- Anneau caoutchouc/ Intercross (FF3)

2.5.2

Gymnastique

Les directives de gymnastique en vigueur s'appliquent.

Les sociétés doivent prendre avec elles tous les engins auxiliaires et engins à main.

Choix entre les disciplines suivantes:

- Grande surface
- Petite surface
- Scène

Une production avec engins à main est possible dans toutes les disciplines; à indiquer lors de l'inscription.

2.5.3

Athlétisme

Les Directives d'athlétisme de société FSG en vigueur s'appliquent.

Les javelots sont les seuls engins personnels autorisés. Ils sont contrôlés sur place.

Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Saut en hauteur (SH)
- Lancer du poids (LP) gm 5kg/gf 4kg
- Course 800 m (800)
- Estafette navette 80 m (EN80)
- Balle à lanière (BL) gm 1,5 kg/gf 1 kg
- Javelot (J) gm 800 g/gf 600 g
- Saut en longueur (SL)
- Lancer de l'agrès (LA) gm 500 g / lancer du bâton gf 300 g

2.5.4

Jeux nationaux

Les directives de gymnastique aux jeux nationaux en vigueur s'appliquent. Il est interdit d'amener ses propres engins. Le choix s'effectue parmi les disciplines suivantes:

- Jet de la pierre (JP) gm 18 kg + 15 kg / gf 10 kg + 8 kg
- Lancer de la pierre (LP) gm 10 kg / gf 6,0 kg

2.5.5

Team aérobic

Les directives d'aérobic FSG en vigueur s'appliquent.

- Team aérobic (TAé)

3. Concours individuels en sport de masse

Un concours de l'offre de concours individuels de sport de masse n'est disputé que lorsqu'un nombre suffisant de personnes/paires/équipes s'inscrit. Il est possible soit de regrouper des catégories soit d'annuler le concours. Chaque branche établit une définition précise.

3.1 Désistements

Les gymnastes individuels qui, pour des raisons de santé (accident, maladie) ne peuvent pas participer à la compétition à laquelle ils se sont inscrits doivent (via la société) se désister auprès de la direction des concours. Des sanctions selon les articles 8.2.1 et 8.4 s'appliquent.

3.2 Aérobie

Les directives aérobie FSG en vigueur s'appliquent.

L'offre aérobie n'a lieu que lorsqu'au minimum 20 duos/équipes sont inscrits. Il est possible soit de regrouper des catégories soit d'annuler le concours.

3.2.1 Offre

Aérobie duos, actifs	2005 et plus âgés
Aérobie duos, 35+	1984 et plus âgés
Aérobie équipes de 3 à 5 gymnastes, actifs	2005 et plus âgés
Aérobie équipes de 3 à 5 gymnastes, 35+	1984 et plus âgés

3.2.2 Vainqueur de la fête

- le vainqueur de la catégorie des actifs

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

3.2.3 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers classés.

30% des concurrents de chaque catégorie reçoivent une distinction.

3.3 Gymnastique aux agrès

Les directives de gymnastique aux agrès individuelle gm et gf ainsi que les tables de classification en vigueur s'appliquent.

L'offre de gymnastique aux agrès n'a lieu que lorsqu'au minimum 30 personnes par catégorie sont inscrites. Pour la gymnastique aux agrès des petites équipes, la limite est fixée à 30 personnes

3.3.1 Gymnastes féminines

Catégorie 5	ouvert	
Catégorie 6	ouvert	
Catégorie 7	ouvert	
Catégorie D	1997	et plus âgées

3.3.2 Gymnastes masculins

Catégorie 5	ouvert	
Catégorie 6	ouvert	
Catégorie 7	ouvert	
Catégorie H	1991	et plus âgés

3.3.3 Gymnastique aux agrès Elle+Lui

Concours en paires avec les trois disciplines suivantes:

- sol avec partenaire, éléments synchrones en musique
 - anneaux balançants synchronisés
 - engin individuel: barre fixe haute/basse, barres de compétition, barres asymétriques scolaires
- Les directives de concours et de taxation de la gymnastique aux agrès Elle+Lui, présente édition, s'appliquent

3.3.4 Gymnastique aux agrès à deux

Les directives de gymnastique aux agrès à deux.

Concours par paire avec les deux disciplines suivantes:

- sol, engin imposé avec éléments avec partenaire
- Engin à choix (barre fixe haute/basse, barres parallèles, barres asymétriques scolaires, anneaux balançants)

Accompagnement musical obligatoire à tous les engins.

Offre

- jeunesse
- actifs
- sport des adultes 35+

3.3.5 Petites équipes (3-5 gymnastes)

Les directives de gymnastique aux agrès de sociétés en vigueur s'appliquent.

- jeunesse
- actifs
- sport des adultes 35+

3.3.6 Classement

En cas d'égalité de points, les gymnastes sont classés au même rang.

3.3.7 Vainqueur de la fête

- vainqueur de la catégorie 7 gm
- vainqueur de la catégorie 7 gf
- paire victorieuse aux agrès Elle+Lui
- paire victorieuse aux agrès à deux actifs
- équipe victorieuse dans la catégorie des actifs petites équipes

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

3.3.8 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.
30% des concurrents de chaque catégorie reçoivent une distinction par catégorie.

3.4 Gymnastique

Les directives de gymnastique en vigueur s'appliquent. Les gymnastes doivent amener leurs propres engins accessoires et à main.

L'offre de gymnastique n'a lieu que lorsqu'au minimum 20 personnes ou 20 paires par catégorie sont inscrites. Il est possible soit de regrouper des catégories soit d'annuler le concours.

L'âge minimal pour participer est fixé à 10 ans (nés en 2009). Pour le concours de gymnastique à deux, l'année de naissance du gymnaste le plus âgé fait foi pour la classe d'âge. Les gymnastes de 30 ans et plus ainsi que les jeunes peuvent participer à la catégorie des actifs.
Une seule participation par catégorie.

Les gymnastes disputant un concours en 2 parties (catégorie A ou E) ne peuvent pas s'inscrire pour le concours à une partie (catégorie B, C, F, G). Ceux qui participent au concours en une partie ne peuvent pas disputer d'autres disciplines du concours en une partie dans le même type de gymnastique (individuelle/à deux). Pour les doubles participations, choisir la catégorie A ou E.

Exemples

1er départ	Autres départs possibles dans les catégories suivantes
Catégorie A	Catégorie E
Catégorie B	Catégorie F ou G
Catégorie C	Catégorie F ou G
Catégorie E	Catégorie A
Catégorie F	Catégorie B ou C
Catégorie G	Catégorie B ou C

3.4.1 Offre

3.4.1.1 Gymnastique individuelle

Les catégories et classes d'âge suivantes sont proposées:

Catégorie A1	Concours en deux parties 30+	1989	et plus âgés
Catégorie A2	Concours en deux parties	offen	
Catégorie A3	Concours en deux parties (jeunesse)	2003	2009
Catégorie B1	Concours en une partie sans engins à main 30+	1989	et plus âgés
Catégorie B2	Concours en une partie sans engins à main	offen	

Catégorie B3	Concours en une partie sans engins à main jeunesse	2003	2009
Catégorie C1	Concours en une partie avec engins à main 30+	1989	et plus âgés
Catégorie C2	Concours en une partie avec engins à main	offen	
Catégorie C3	Concours en une partie avec engins à main jeunesse	2003	2009

Toutes les anciennes gymnastes GR des programmes P3-P6 et/ou G1-G4 doivent participer dans la catégorie A. Les gymnastes GR des programmes P1/P2 peuvent choisir leur catégorie. Les gymnastes GR licenciées ne sont pas autorisées à s'aligner.

3.4.1.2 A deux

Les catégories et classes d'âge suivantes sont proposées:

Catégorie E1	Concours en deux parties 30+	1989	et plus âgés
Catégorie E2	Concours en deux parties	offen	
Catégorie E3	Concours en deux parties jeunesse	2003	2009
Catégorie F1	Concours en une partie sans engin à main 30+	1989	et plus âgés
Catégorie F2	Concours en une partie sans engin à main	offen	
Catégorie F3	Concours en une partie sans engin à main jeunesse	2003	2009
Catégorie G1	Concours en une partie avec engin à main 30+	1989	et plus âgés
Catégorie G2	Concours en une partie avec engin à main	offen	
Catégorie G3	Concours en une partie avec engin à main jeunesse	2003	2009

Toutes les paires avec d'anciennes gymnastes GR des programmes P3-P6 et/ou G1/G4 doivent concourir dans la catégorie E. Les gymnastes des programmes P1/P2 peuvent choisir leur catégorie. Les gymnastes GR licenciées ne sont pas autorisées à s'aligner.

3.4.2 Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie A2 (individuelles)
- Paire victorieuse de la catégorie E2 (à deux)

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

3.4.3 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.

30% des concurrents de chaque catégorie reçoivent une distinction.

3.4.4 Qualification pour la finale des CS de gymnastique

La compétition de la FFG sert de qualification pour la finale des CS de gymnastique par catégorie avec au moins 5 gymnastes participants. Les 6 meilleurs gymnastes/équipes se qualifient pour la finale suisse en septembre 2019.

3.5 Athlétisme

Les Directives d'athlétisme FSG en vigueur ainsi que les Prescriptions de concours d'athlétisme Elle+Lui en vigueur s'appliquent.

L'offre de gymnastique n'a lieu que lorsqu'au minimum 50 personnes par catégorie sont inscrites. Pour l'athlétisme Elle+Lui, il est nécessaire d'avoir au moins 25 paires par catégorie. Il est possible soit de regrouper des catégories soit d'annuler le concours.

3.5.1 Offre

Messieurs, + M16 cadets

Décathlon messieurs	Décathlon selon IWR/WO	2003	Et plus âgées
Six branches messieurs	100/longueur/hauteur/boulet/javelot/1000	2003	Et plus âgées
Pentathlon messieurs M16	80/longueur/hauteur/boulet/1000	2004	2007

Dames, + M16 cadettes

Heptathlon femmes	Heptathlon selon IWR/WO	2003	Et plus âgées
Quatre branches femmes	100/longueur ou hauteur/boulet/800	2003	Et plus âgées
Quatre branches femmes M16	80/longueur ou hauteur/boulet/800	2004	2007

Elle+Lui,+ M20(W/M) + M/W 30

Concours athl. E+L actifs	Discipline cf. Prescriptions de concours Concours E+L		Age libre
Concours athl. E+L M20	Discipline cf. Prescriptions de concours Concours E+L	2000	Et plus jeunes
Concours athl. E+L M/W 30	Discipline cf. Prescriptions de concours Concours E+L	1989	Et plus âgées

3.5.2 Vainqueurs de la fête

- Vainqueur de l'heptathlon femmes
 - Vainqueur du décathlon messieurs
 - Paire victorieuse concours Elle+Luiactifs
- Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

3.5.3 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.
30% des concurrents des catégories décathlon hommes et heptathlon femmes reçoivent une couronne de lauriers d'olives.
30% des concurrents des catégories restantes reçoivent une distinction.

3.6 Gymnastique aux jeux nationaux

Les Directives de la gymnastique aux jeux nationaux (sauf distinctions) en vigueur s'appliquent.
L'offre de gymnastique aux jeux nationaux ne se déroule que si au moins 30 personnes par catégorie sont inscrites.

3.6.1 Offre

Classe jeunesse Piccolo JP	Nés en	2010	et	plus jeunes
Classe jeunesse 1	Nés en	2008	et	2009
Classe jeunesse 2	Nés en	2006	et	2007
Classe de performance 1	Nés en	2004	et	2005
Classe de performance 2	Nés en	2002	et	2003
Classe de performance 3	Nés en	1999	jusqu'à	2001
Classe A	Age libre			

3.6.2 Vainqueur de la fête

- Le vainqueur de la classe A
- Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

3.6.3 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.
30% des concurrents de la catégorie classe A reçoivent une couronne de feuilles de chêne.
30% des concurrents des catégories restantes reçoivent une distinction.

3.7 Concours de gymnastique

Le concours de gymnastique est en principe un concours individuels pour les gymnastes masculins et les gymnastes féminines.

Les Directives du concours de gymnastique en vigueur s'appliquent.

L'offre de concours de gymnastique ne se déroule que si au moins 50 personnes par catégorie sont inscrites.

3.7.1 Offre

Concours de gymnastique catégorie A gm, jeunesse	3 disciplines de 3 branches	Nés jusqu'en	2003
Concours de gymnastique catégorie A gf, jeunesse	3 disciplines de 3 branches	Nés jusqu'en	2003
Concours de gymnastique catégorie B gm, actifs	3 disciplines de 3 branches	Age libre	
Concours de gymnastique catégorie B gf, actifs	3 disciplines de 3 branches	Age libre	
Concours de gymnastique catégorie C gm, 35+	3 disciplines de 2 branches	Nés à partir de	1984
Concours de gymnastique catégorie C gf, 35+	3 disciplines de 2 branches	Nés à partir de	1984

Choix des branches

L'offre comporte une sélection de branches:

- Aérobie
- Gymnastique
- Fitness/jeux
- Agrès
- Athlétisme
- Jeux nationaux

3.7.2 Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie B gm(actifs)
- Vainqueur de la catégorie B gf (actifs)

Le vainqueur reçoit un prix souvenir.

3.7.3 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.
30% des concurrents des catégories restantes reçoivent une distinction.

4. Concours individuels en sport d'élite

4.1 Gymnastique artistique féminine

4.1.1 Offre

Programme 1	les 24 premières des CSJF 2019
Programme 2	les 24 premières des CSJF 2019
Programme 3	les 18 premières des CSJF 2019
Programme 4	les 12 premières des CSJF 2019
Programme 4 A	les 16 premières des CSJF 2019
Programme 5	jusqu'à 15 ans (2004)
Programme 6	libre

4.1.2 Notation

- selon programme de compétition FSG en vigueur
- selon programme de compétition FIG en vigueur

4.1.3 Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie P6
- En cas d'égalité de points, la gymnaste est classée selon le règlement ex-aequo de gymnastique artistique
- Elle reçoit un prix souvenir

4.1.4 Distinctions

Médaille d'or, d'argent et de bronze pour les trois premières.
30% des gymnastes en lice par catégorie reçoivent une distinction.

4.2 Gymnastique artistique masculine

4.2.1 Offre

Programme 1	les 24 premiers des CSJM 2019
Programme 2	les 24 premiers des CSJM 2019
Programme 3	les 18 premiers des CSJM 2019
Programme 4	les 12 premiers des CSJM 2019
Programme 5	libre (selon FIG juniors)
Programme 6	libre (selon FIG seniors)

4.2.2 Notation

- Cf. Programme de compétitions FSG en vigueur
- Cf. Programme de compétitions FIG en vigueur

4.2.3 Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie P6
- En cas d'égalité de points, le gymnaste est classé selon le règlement ex-aequo de gymnastique artistique
- Il reçoit un prix souvenir

4.2.4 Distinction

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers classés.
30% des gymnastes en lice dans la catégorie programme 5 reçoit une couronne de lauriers.
30% des gymnastes en lice dans la catégorie programme 6 reçoit une couronne de lauriers avec 8 feuilles dorées.
30% des gymnastes en lice dans les catégories restantes reçoivent une distinction.

4.3 Gymnastique rythmique

4.3.1 Offre

Individuelles	Jeunesse P2	9 et 10 ans
Individuelles	Jeunesse P3	11 etans
Individuelles	Juniors P4	13 ans
Individuelles	Juniors P5	14 et 15 ans
Individuelles	Seniors P6	dès 16 ans
Ensembles	Jeunesse G1	de 10 à 12 ans
Ensembles	Jeunesse G2	de 12 à 14 ans
Ensembles	Juniors G3	de 13 à 15 ans
Ensembles	Seniors G4	dès 16 ans

4.3.2 Notation

- Selon le programme de compétition FSG en vigueur
- Selon les prescriptions techniques FSG
- Selon le Code suisse / UEG / FIG 2017 - 2020

4.3.3 Vainqueur de la fête

- La gagnante de la catégorie des individuelles seniors P6 avec 3 exercices
- L'équipe victorieuse de la catégorie seniors G4 (somme des deux passages)
- En cas d'égalité de points, le Code de pointage FSG/FIG sert à déterminer le classement de la gymnaste ou de l'ensemble en question.
- Elle(s) reçoit(ven)t chacune un prix souvenir.

4.3.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premières.
30 % des gymnastes en lice par catégories reçoivent une distinction.

4.4 Trampoline

4.4.1 Offre

Si une catégorie comporte moins de 5 participants (paires), elle est regroupée avec une autre catégorie d'entente avec la direction des concours.

4.4.1.1 Individuels

M11	filles et garçons de moins de 11 ans
M13	filles et garçons, 11 et 12 ans
M15 Girls	filles de 13 et 14 ans
M15 Boys	garçons de 13 et 14 ans
Junior Girls	filles de 15 et 16 ans* (de la catégorie Junior, National A+B)
Junior Boys	garçons de 15 et 16 ans* (de la catégorie Junior, National A+B)
Open Ladies	dames dès 17 ans* (de la catégorie Open, National A+B)
Open Men	messieurs dès 17 ans* (de la catégorie Open, National A+B)

4.4.1.2 Synchrone

Synchrone M13	filles et garçons de moins de 13 ans
Synchrone Open	filles/dames et garçons/messieurs dès 13 ans

4.4.2 Notation

- Selon le Règlement FIG et le Règlement de compétition FSG de trampoline en vigueur
- Les prescriptions d'exercices 2019 de trampoline FSG en vigueur s'appliquent. Dans le premier exercice, possibilité d'effectuer soit l'exercice élite soit l'exercice national (en fonction de la participation aux CS, respectivement pour les non qualifiés pour les CS au concours de qualification). Dans la catégorie Open, les 4 sauts (marqués) du premier exercice comptent pour tous les gymnastes. Il est interdit de les répéter dans le 2e exercice sous peine que leur valeur de difficulté ne compte pas.
- Il n'y a pas de limite de difficulté (pas de minima ni de maxima).
- Les 8 meilleurs gymnastes du concours préliminaire de chaque catégorie sont admis en finale. Celle-ci repart de zéro.

4.4.3 Vainqueur de la fête

- En individuel, le vainqueur est celui ayant obtenu la meilleure note de la finale de la catégorie Open.
- En cas d'égalité de points, le gymnaste est classé selon les prescriptions FSG/FIG en vigueur.
- Ils reçoivent tous un prix souvenir.

4.4.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premiers.
Une couronne de lauriers avec 8 feuilles dorées reçoit 30% des gymnastes en lice dans la catégorie Open Ladies, Open Men et Synchrone Open.
Une distinction individuelle pour 30% des participants des autres catégories.

5. Concours multiple par équipes d'athlétisme (CMEA)

5.1 Offre

Le CMEA est un concours multiple devant être disputé par une équipe. Il est composé des disciplines et catégories suivantes sur la base des Prescriptions de concours CMEA en vigueur.

Hommes

Catégorie	Sprint	Saut 1	Saut 2	Lever/lancer	Course	
Hommes	100m	longueur	hauteur	Boulet 5kg	1000m	libre

Dames

Catégorie	Sprint	Saut	Lever/lancer	Course	
Dames	100m	Longueur ou hauteur	Boulet 4kg	800m	libre

Pour des raisons d'organisation, l'équipe toute entière doit disputer soit le saut en longueur soit le saut en hauteur.

Mixte

Catégorie	Sprint	Saut 1	Saut 2	Lever/lancer	Course	
Dames/hommes	100m	longueur	hauteur	Boulet 5kg / 4kg	1000m	libre

5.2 Disciplines

- 100 m (100), 800 m (800), 1000 m (1000) 1 essai à chaque fois
- Lancer du poids (LP) 5/4 kg, saut en longueur (SL) 3 essais à chaque fois
- Saut en hauteur (SH) 6 essais

5.3 Equipes

Une équipe est composée de 4 à 6 participants qui doivent être des membres actifs de la société. Les membres d'une équipe ne peuvent participer que pour une seule société.

La compétition n'a lieu que si au moins douze équipes d'au moins quatre associations sont inscrites. Comptent pour le total de points dans la catégorie des gymnastes masculins et gymnastes féminines les quatre meilleurs résultats du concours multiple. En catégorie mixte, ce sont les deux meilleurs résultats du concours multiple des gymnastes (gm et gf) en lice qui comptent. La notation s'effectue selon les barèmes en vigueur de SwissAthletics. Les résultats réalisés au concours de sociétés ne sont pas pris en compte pour le CMEA.

Dans les catégories hommes et dames, il est possible de disputer le CMEA soit le premier week-end dans le cadre du concours individuel (à 6 branches pour les hommes et à 4 branches pour les femmes) soit lors du 2^e week-end dans le cadre des concours spécifiques CMEA. La catégorie mixte du CMEA se dispute exclusivement lors du 2^e week-end. Pour la combinaison concours individuel/CMEA, les membres doivent faire partie d'une équipe CMEA inscrite comme tel. Chez les hommes, tous les membres d'une équipe CMEA disputent le concours à 6 branches dans le cadre du concours individuel. La notation du CMEA ne tient pas compte du résultat du lancer du javelot.

Il n'y a qu'un classement par équipes. Seules les équipes peuvent obtenir une distinction.

Conformément au règlement du CMEA, les résultats de l'équipe réalisés lors de la Fête fédérale sont pris en considération pour la qualification pour la finale du CMEA.

En cas d'inscriptions trop nombreuses, la direction des concours peut décider de fixer des quotas.

5.4 Aides par discipline

Chaque équipe en lice dispose d'un aide par discipline qui s'annonce avec l'équipe et l'accompagne durant toute la compétition. En son absence, l'équipe n'est pas autorisée à concourir.

Les aides par discipline participant aux concours/manifestations cadres s'acquittent de la carte de fête correspondante.

5.5 Equipes victorieuses

Les trois premières équipes par catégorie reçoivent une distinction.

Elles reçoivent un prix d'équipe.

5.6 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour tous les gymnastes (gm et gf) des trois premières équipes classées.

6. Jeux

6.1 Offre

Les jeux et catégories suivants sont proposés:

6.1.1 Balle au poing

Année naissance

BP A1	Cat. A femmes (élite)	NL A, NL B, dès la 1ère ligue	Libre	
BP A2	Cat. A Männer (élite)	NL A, NL B, dès la 1ère ligue	Libre	
BP B	Cat. B hommes (général)		Libre	
BP C	Hommes		1989	et plus âgés
BP D	Seniors		1979	et plus âgés
BP E1	M18 hommes		2001	et plus jeunes
BP E2	M18 femmes		2001	et plus jeunes

6.1.2 Indica

Année naissance

INDI A1	Cat. dames		Libre	
INDI A2	Cat. hommes		Libre	
INDI mixte B1	Mixte général		Libre	

6.1.3 Balle à la corbeille

Année naissance

BC A1	Cat. A dames (élite)	NL A, NL B, 1ère ligue	Libre	
BC A2	Cat. A hommes (élite)	NL A, NL B, 1ère ligue	Libre	
BC B1	Cat. B dames (général)		Libre	
BC B2	Cat. B hommes (général)		Libre	
BC C1	Juniors féminines		1999	et plus jeunes
BC C2	Juniors masculins		1999	et plus jeunes

6.1.4 Déroulement

Un type de jeux est intégré dans le programme pour autant qu'au moins douze équipes s'inscrivent. Huit équipes minimum sont nécessaires pour former une catégorie. La direction des concours se réserve le droit de regrouper des catégories.

Si les conditions météorologiques ou celles de la place sont trop mauvaises, des parties de balle au poing et de balle à la corbeille peuvent être annulées. En cas de mauvais temps, les parties de balle à la corbeille élite se jouent en salle sur décision de la direction des concours.

6.1.5 Autorisation de jeu

Une équipe ne peut évoluer que dans une catégorie.

Pour les inscriptions dans les catégories, se référer aux critères indiqués dans le descriptif de chaque catégorie.

6.1.6 Règlements

Les règlements officiels en vigueur s'appliquent pour les concours de jeux.

Tout changement par rapport au règlement officiel doit être indiqué dans le règlement du tournoi.

6.1.7 Compétitions

Les catégories déterminent le vainqueur de la catégorie, du groupe, de la journée ou de la demi-journée. Le mode est fixé une fois les inscriptions définitives effectuées.

L'horaire de jeu ne peut pas tenir compte des horaires de concours individuels.

6.1.8 Equipement

Les équipes portent des tenues uniformes.

Chaque équipe fournit une balle, respectivement indica, réglementaire

6.1.9 Arbitres

Les équipes peuvent être tenues de mettre à disposition un arbitre breveté pour toutes les catégories. Pour l'indiacca, les équipes mettent un marqueur, un arbitre et un juge de ligne à disposition.

Balle au poing / balle à la corbeille: élite fournie par SwissFaustball/DS balle à la corbeille pour autant que ce soit également possible pour les autres catégories. Sinon, c'est aux équipes de les recruter.

6.1.10 Vainqueurs de la fête de gymnastique

Turnfestsieger werden:

Sont déclarés vainqueurs:

- balle au poing élite hommes, élite femmes,
- indiacca cat. A1 femmes et A2 hommes
- balle à la corbeille élite femmes, élites hommes

Ils reçoivent un prix souvenir.

6.1.11 Distinctions

Les trois premières équipes par catégorie reçoivent une médaille d'or, d'argent et de bronze.

7. PluSport (concours de sport handicap)

7.1 Droit de participation

Sont admis à participer tous les sportifs avec handicap ainsi que les sportifs affiliés à un groupement sportif de PLUSPORT, Procap, l'Association suisse des paraplégiques SPV/RSS ou d'une autre institution. Les sportifs sans handicap sont également autorisés à participer dans la catégorie « Equipes inclusives » (7.2.1).

7.2 Concours par équipes

Le sport handicap propose un concours par équipes qui permet aux sportifs de pratiquer leur sport selon leurs possibilités.

7.2.1 Catégories

Les sportifs handicapés ont le choix entre les catégories suivantes:

- Équipes avec des personnes ayant une déficience intellectuelle/cognitive (6 résultats comptant par discipline)
- équipes mixtes (mixte)
sportifs avec handicaps divers (physiques, psychiques, sourds, aveugles, etc. y compris en fauteuil roulant), 6 résultats comptant par discipline
- équipes inclusives (incl.)
joueurs avec et sans handicap
(6 résultats comptant par discipline dont 3 résultats de sportifs avec handicap et 3 de sportifs sans handicap)

Maximum 12 sportifs par équipe.

7.2.2 Disciplines

- course 80m, saut en longueur, saut en hauteur, jet du boulet, lancer du javelot

7.2.3 Vainqueurs par catégorie

L'équipe ayant le nombre de points le plus élevé de chaque catégorie est déclarée victorieuse. En cas d'égalité de points, l'équipe ayant remporté le plus grand nombre de disciplines prévaut.

7.2.4 Distinctions

Les trois premières équipes par catégorie reçoivent les médailles d'or, d'argent et de bronze.

7.3 Fit+Fun

Le concours se dispute en groupes de 4 sportifs. La participation aux concours Fit&Fun est régie par les directives en vigueur. Les adaptations rendues nécessaires pour le sport handicap sont décrites dans le règlement de compétition Fit+Fun (PLUSPORT sport handicap Berne).

7.3.1 Distinctions

Les trois premières équipes reçoivent les médailles d'or, d'argent et de bronze.

7.4 Concours individuel en élite

Le concours élite se déroule dans le cadre des „Concours individuels d'athlétisme de sport de masse“.

7.4.1 Disciplines

- 100 m (valides)
- saut en longueur (valides)
- 200 m (fauteuil roulant)
- 1500 m (fauteuil roulant)

7.4.2 Distinctions

Les trois premiers de chaque discipline reçoivent les médailles d'or, d'argent et de bronze (1 set pour les dames/hommes).

8. Finances

8.1 Frais d'inscription / Finance de garantie

Au terme du délai d'inscription (vers le 10 décembre 2018), le CO facture à toutes les sociétés les frais d'inscription et la finance de garantie. Paiement à effectuer pour le 31 décembre 2018.

8.1.1 Finance de garantie

Concours de sociétés actifs, dames/hommes, seniors	Fr.	500.00
Concours de sociétés jeunesse	Fr.	500.00
Gymnastes individuels (sans participation au concours de sociétés)	Fr.	200.00
Société de jeu (sans participation au concours de sociétés)	Fr.	200.00
Participation uniquement aux manifestations cadres		pas de finance de garantie

8.1.2 Remboursement de la finance de garantie

La finance de garantie est remboursée si les procédures d'inscription et de paiement ont été dûment remplies et si le comportement fut correct durant la fête de gymnastique. Prière donc d'indiquer lors de l'inscription les coordonnées bancaires/postales avec le no. de compte de la société.

Passé ce délai, une déduction selon art. 8.4 s'applique.

Si la finance de garantie n'est pas suffisante, le CO envoie une facture après la fête de gymnastique.

8.2 Finance de participation

La finance de participation se monte à:

- concours de sociétés en 3 parties (actifs, dames/hommes, seniors)	Fr.	250.00
- concours de sociétés en 1 partie (actifs, dames/hommes, seniors)	Fr.	200.00
- concours de sociétés en 3 parties (jeunesse)	Fr.	150.00
- concours de sociétés en 1 partie (jeunesse)	Fr.	100.00
- par équipe de jeux et type de jeu (y.c. jeux cadres)	Fr.	100.00

Conformément à l'art. 8.5, tous les participants doivent en plus s'acquitter d'une carte de fête.

Echéance lors des inscriptions nominatives:

- par équipe de CMEA	Fr.	100.00
- finance de participation gymnastique individuelle (par personne et par concours)	Fr.	20.00

8.2.1 Désistement

Après le 1^{er} décembre 2018, la finance de participation n'est plus retournée en cas de désistement.

8.3 Prix du moniteur / Distinction de société

Pour les concours de sociétés actifs, dames/hommes, seniors et jeunesse, un prix du moniteur est à chaque fois inclus (art. 8.2). Des prix de moniteur supplémentaires peuvent être commandés contre paiement.

Pour les concours de sociétés actifs, dames/hommes, seniors et jeunesse, une distinction de société (fanion) est à chaque fois incluse.

8.4 Déductions de la finance de garantie

Une déduction de la finance de garantie intervient dans les cas suivants:

- non respect des délais, par jour et par cas (date courriel)	Fr.	10.00
- non participation de sociétés/groupes, par compétition	Fr.	500.00
- tromperie du CO ou de la direction des concours	Fr.	500.00
- désistement/non participation d'équipes de jeu	Fr.	100.00
- désistement/non participation d'équipes du CMEA	Fr.	100.00
- désistement/non participation de gymnastes individuels, par compétition	Fr.	50.00
- désistement/non participation d'aides par discipline, par cas	Fr.	50.00
- désistement de discipline dans concours de sociétés (après le 1 ^{er} décembre 2018)	Fr.	100.00
- non inscription d'arbitre, de juge et de juge de ligne	Fr.	150.00
- saisie fausse et/ou incomplète des données des juges	Fr.	150.00
- non participation d'arbitre, de juge et de juge de ligne, par cas	Fr.	150.00
- abandon injustifié de la place de concours pendant activité de juge	Fr.	150.00
- non participation aux cours d'arbitres obligatoires	Fr.	150.00
- retrait de l'inscription après le 1 ^{er} décembre 2018	Fr.	500.00

8.5 Cartes de fête

Toutes les personnes participant activement à la FFG 2019 (y compris aux concours individuels) ainsi doivent s'acquitter d'une carte de fête et la porter sur soi pendant toute la durée de la manifestation. En cas d'inscription sur la place de concours, faire la preuve de l'achat de cartes de fête ou montrer le nombre correspondant. Est pris en compte pour les équipes de jeux et de CMEA le nombre de participants actifs au concours.

Si la preuve d'achat des cartes de fête ne peut être faite, le nombre de cartes de fête correspondant doit être acheté avant le départ. Le prix des cartes de fête achetées après contrôle est majoré de 100% par rapport au prix officiel.

Type A Adultes

Fr. 160.00

2 allers-retours CFF (domicile-Aarau), zones „A-Welle“ 510+511, supplément de nuit pour les TP, bus navettes, participation aux compétitions, entrée sur territoire de la fête y compris manifestations (cortège, fêtes de clôture des 2 week-ends places debout selon disponibilité), entrée à la piscine, t-shirt.

Type B Jeunesse (nés en 2002 et après) et PluSport (tous les âges)

Fr. 60.00

2 allers-retours CFF (domicile-Aarau), zones „A-Welle“ 510+511, supplément de nuit pour les TP, bus navettes, participation aux compétitions, entrée sur territoire de la fête y compris manifestations (cortège, fêtes de clôture des 2 week-ends places debout selon disponibilité), entrée à la piscine, t-shirt.

Type C Supporters (fans, entourage, entraîneurs, membres sociétés, etc.) et participants aux events

Fr. 65.00

2 allers-retours CFF (domicile-Aarau), zones „A-Welle“ 510+511, supplément de nuit pour les TP, bus navettes, participation à la compétition correspondante, entrée sur territoire de la fête y compris manifestations (cortège, fêtes de clôture des 2 week-ends places debout selon disponibilité), entrée à la piscine.

Les juges et fonctionnaires travaillant et participant à des compétitions et des events **s'acquittent d'une carte de fête de type A**. Les juges et fonctionnaires sans participation ne doivent pas s'acquitter d'une carte de fête.

Toutes les autres manifestations (soirées spectacles par exemple) sont payantes.

8.5.1 Paiement des cartes de fête

Possibilité de payer les cartes de fête et les prestations supplémentaires (pour un supplément de prix) au poste d'annonce central du comité d'organisation.

8.5.2 Remboursement des cartes de fête

Aucune carte de fête n'est remboursée.

9. Voies de droit

9.1 Obligations financières

Les sociétés, groupes et gymnastes individuels qui ne satisfont pas aux obligations financières (finance de participation et de garantie, factures organisateurs) ne peuvent pas participer. La quittance des paiements effectués, doit être présentée au plus tard cinq jours avant la compétition.

9.2 Force obligatoire des Prescriptions de concours

Par leur participation à la manifestation, les gymnastes reconnaissent le caractère obligatoire des directives de concours, des règlements déterminants pour le concours ainsi que des conditions de participation.

9.3 Réclamations / Recours

La procédure de réclamation et de recours est régie dans les Directives « Réclamations contre les décisions des jurys ou de la direction des concours » (cf. annexe 2).

9.4 Comportement des participants

Les règlements en annexe 3 s'appliquent, notamment celui sur les sanctions et les amendes de la Fédération suisse de gymnastique.

9.5 Instructions de la direction des concours / du CO

Les instructions de la direction des concours et du CO sont contraignantes pour tous les participants à la manifestation.

10. Dispositions finales

10.1 Modifications

La direction générale des concours est habilitée à modifier, compléter ou adapter les présentes Prescriptions de concours, si de nouvelles connaissances l'exigent.

Dans ce cas, les sociétés/participants sont tenus informés en bonne et due forme.

10.2 Informations

Les sociétés seront dûment informées en temps utile sur les directives et instructions organisationnelles de la direction des concours ou du CO.

Tous les compléments, modifications ou précisions sont publiés dans les médias officiels de la FSG et du CO, www.aarau2019.ch

10.3 Interprétation

En cas de doute quant à l'interprétation des présentes Prescriptions, la décision définitive revient à la direction des concours.

En cas de divergence entre les textes français et allemand des Prescriptions de concours, la version allemande fait foi.

Approuvé le 7 mars 2018
Fédération suisse de gymnastique
FFG 2019 Aarau

Thomas Jäger
Directeur général des concours

Annexe 1– Infractions des Prescriptions de concours et instructions des directions des concours et organisation

Base

Tout comportement fautif est régi par le Règlement „Sanctions et amendes“.

Déductions d'ordre pour tous les concours

Les déductions ci-après s'appliquent dans les cas où les directives des différentes branches ne prévoient pas de déduction d'ordre.

Comportement	Déduction
Violation des directives et prescriptions de concours	0,5 pt
Début du concours retardé par rapport à l'horaire à cause d'une société	0,5 pt
Aides requis par discipline pas au complet lors du début du concours (art. 2.1.1)	0,3 pt
Comportement antisportif de sociétés ou de personnes individuelles avant, pendant ou après le concours (art. 9.5)	0,5 – 1,0 pt

Disqualification

Toute société ou tout individu ayant un comportement grossier et antisportif avant, pendant et après la compétition est passible de disqualification par la direction générale des concours..

Jeux

Les sanctions sont régies par les Directives spécifiques pour la FFG, respectivement par les règlements des fédérations concernées.

Compétences

Les compétences sont régies par l'art. 6 du règlement „Sanctions et amendes“ et sont précisées comme suit pour le domaine „Direction des concours“:

Direction des concours des branches

- déductions d'ordre
- avertissements
- exclusion des gymnastes, joueurs, sociétés et équipes ainsi que des juges et arbitres
- renvoi de l'aire de concours des entraîneurs, personnes de l'entourage et fonctionnaires

Direction générale des concours

- disqualification de gymnastes, joueurs, sociétés et équipes
- renvoi du cas devant l'instance supérieure (division du sport de masse / sport d'été) pour sanctions suivantes

Comité d'organisation

Le comité d'organisation peut sanctionner des comportements fautifs conformément à son propre règlement interne ou en choisissant la voie juridique ordinaire. Il peut également en référer à la FSG qui ouvrira une procédure interne.

Annexe 2 – Réclamation contre des décisions prises par le jury ou par la direction des concours

Déroulement

Après publication de la note/des résultats, les sociétés ont 15 minutes pour déposer une réclamation par écrit. Celle-ci doit s'accompagner du dépôt de Fr. 200.- auprès de la direction des concours de la branche sportive concernée.

La direction des concours prend acte de la réclamation et remet à la société un accusé de réception. La direction des concours conserve une copie de celui-ci avec la réclamation écrite.

Le comité des réclamations de la branche sportive concernée entend la personne responsable de la notation (juge supérieur ou chef de place), étudie la réclamation déposée et décide de l'accepter ou non.

Une fois la décision prise, le directeur des concours en informe immédiatement la société par oral et par écrit.

Dans l'hypothèse où la société n'est pas d'accord avec la décision, elle dispose de 2h après la publication de la décision de la réclamation pour déposer un recours auprès de la direction générale des concours (DGC).

Le comité des réclamations de la DGC entend le directeur des concours compétent, étudie la réclamation déposée et décide définitivement de l'accepter ou non.

Etant donné que la décision de la DGC est définitive, il n'est plus possible de référer plus haut la réclamation/le recours.

Décisions

En cas de **rejet** de la réclamation/du recours, les frais de Fr. 200.- ne sont pas remboursés et ils sont remis au bureau de la DGC avec la réclamation et l'accusé de réception. Cela se passe généralement pendant ou après la compétition.

En cas d'**acceptation** de la réclamation/du recours, les frais de Fr. 200.- sont remboursés à la société. La fiche de notes doit être corrigée et visée par le comité de réclamation et une copie est remise par coursier au bureau des calculs.

Comités de réclamation

Niveau de la direction des concours

- Le directeur des concours dans la branche sportive concernée
- Le suppléant du directeur des concours dans la branche sportive concernée
- Le chef de place ou de discipline
- Le juge supérieur ou le chef de place (sans droit de vote)

Niveau de la direction des concours (domaine des jeux)

- Le directeur des concours du domaine des jeux
- Le suppléant du directeur des concours du domaine des jeux
- Le chef des arbitres du jeu concerné
- L'arbitre du jeu concerné (sans droit de vote)

Niveau de la DGC

- Directeur général des concours
- Suppléant du directeur général des concours
- Responsables de domaine
- Directeur de concours de la branche concernée (sans droit de vote)

Annexe3– Règlements

(cf. également www.stv-fsg.ch)

Les règlements en vigueur suivants figurant sur le site internet FSG priment sur les présentes Prescriptions de concours:

- Statuts FSG (octobre 2017)
- Règlement Sanctions et amendes
- Directives sur la publicité sur les tenues lors des manifestations de la FSG
- Directives publicitaires sur les tenues pour les compétitions de balle à la corbeille
- Règlement sur le contrôle de l'affiliation à la FSG, respectivement des cartes de membre FSG

Les directives en vigueur suivantes figurant sur le site internet FSG doivent être respectées. Les présentes Prescriptions de concours priment sur elles:

- Directives tests de branche
- Directives Fit+Fun
- Règlement balle au poing IFA/SF
- Règlement indiacca
- Règles de balle à la corbeille
- Programme de compétition FSG GAM/GAF
- Programme de compétition FIG GAM/GAF
- Programme de compétition FSG GR
- Code FIG/UEG/SuisseGR
- Règlement de compétition FSG TRA
- Code FIG TRA
- Directives et prescriptions de concours de la gymnastique aux agrès de sociétés
- Directives de gymnastique aux agrès à deux
- Directives de gymnastique aux agrès Elle+Lui
- Directives de gymnastique aux agrès individuelle
- Directives de gymnastique
- Directives d'athlétisme FSG
- Prescriptions internationales de compétition IWR
- Directives d'aérobic FSG
- Directives de gymnastique aux jeux nationaux individuelle
- Directives de concours de sociétés de gymnastique aux jeux nationaux
- Prescriptions de concours CMEA
- Directives du concours de gymnastique
- Prescriptions de concours athlétisme Elle+Lui compétition
- Directives du parcours jeunesse
- Règlement de compétition Fit+Fun (PluSport sport handicap Berne)

Annexe 4– Abréviations

Allgemein

ETF	Eidgenössisches Turnfest
STV	Schweizerischer Turnverband
ENV	Eidgenössischer Nationalturnverband turnverband
SwA	SwissAthletics
ZV	Zentralvorstand
ETF Ko	ETF Kommission
BS	Breitensport
GWL	Gesamtwettkampfleitung
BL	Bereichsleitung
WL	Wettkampfleitung
RL	Ressortleitung
VT	Vereinsturnen
DH	Disziplinenhelfer
SR	Schiedsrichter
KR	Kampfrichter
WR	Wertungsrichter
HKR	Hilfskampfrichter
Ti	Turnerinnen
Tu	Turner

Wettkampf

DG	Disziplinengruppe
LK	Leistungsklasse
Stkl	Stärkeklasse
EW	Einzelwettkampf
VW	Vereinswettkampf
VWJ	VereinswettkampfJugend
VWA	VereinswettkampfAktive
WT	Wettkampfteil
WV	Wettkampfvorschriften
Spispo	Spitzensport
Kutu F	KunstturnenFrauen
Kutu M	KunstturnenMänner
RG	RhythmischeGymnastik
TR	Trampolin
TW	Turnwettkampf
LMM	Leichtathletik-Mannschafts-Mehrkampf
PSP	PluSport
P	Programme
PC	Platzchef
AC	Anlagechef
DC	Disziplinenchef

Spiele

FB	Faustball
INDI	Indiaca
KB	Korbball
VBN	Volley-Night
3-ST	3-Spiel-Turnier
UHN	Unihockey-Night
NB	Netzbball

Gymnastik

GYG	Grossfeld
GYK	Kleinfeld
GYB	Bühne

Geräteturnen/Kunstturnen

Getu	Geräteturnen
BA	Barren
BAL	Balken

Générale

FFG	Fêted fédérale de gymnastique
FSG	Fédération suisse de gymnastique
AFGN	Association fédérale des gymnastes aux jeux nationaux
FSA	Fédération suisse d'athlétisme
CC	Comité central
Co FFG	Commission FFG
SM	Sport de masse
DGC	Direction générale des concours
DD	Direction de domaine
DC	Direction des concours
RS	Responsable de secteur
GSoc	Gymnastique de sociétés
AD	Aide par discipline
Ar	Arbitre
Ju	Juge
Ju	Juge
Jaux	Jugeauxiliaire
gf	Gymnastes féminines
co	Comitee d'organisation

Concours

GD	Groupe de disciplines
CP	Classe de performance
Div	Division
Ind.	Concours individuel
CSoc	Concours de sociétés
CSJ	Concours de sociétés jeunesse
CSA	Concours de sociétés actifs
PC	Partie de concours
PCc	Prescriptions de concours
SE	Sport d'élite
GAF	Gymnastique artistique féminine
GAM	Gymnastique artistiquemasculine
GR	Gymnastique rythmique
TR	Trampoline
CG	Concours de gymnastique
CMEA	Concours multiple par équipes d'athlétisme
PSP	Plusport
P	Programme
ChP	Chef de place
CI	Chef des installations
CD	Chef de discipline

Jeux

BP	Balle au poing
INDI	Indiaca
BC	Balle à la corbeille
VBN	Volley-Night
3-ST	Tournoi des 3 jeux
UHN	Unihockey-Night
NB	Netzbball

Gymnastique

GYG	Grande surface
GYK	Petitesurface
GYB	Surscène

Gymnastique aux agrès/gymnastique artistique

Agrès	Gymnastique aux agrès
BP	Barres parallèles
PO	Poutre

BO	Boden
GK	Gerätekombination
RE	Reck
RI	Ringe
RR	Rhönrad
SP	Sprünge
SR	Schaukelringe
SSB	Schulstufenbarren
StuBa	Stufenbarren
TR	Trampolin

Leichtathletik/LMM

80	80m Lauf
100	100m Lauf
110 H	110m Hürden
400	400m Lauf
800	800m Lauf
1000	1000m Lauf
1500	1500m Lauf
BW	Ballwurf
DW	Drehwerfen
DISKUS	Diskuswerfen
HO	Hochsprung
KUG	Kugelstossen
PS80	80m Pendelstafette
PS60	60m Pendelstafette
SB	Schleuderball
SPE	Speerwurf
SHO	Stabhochsprung
WE	Weitsprung
WU	Weitwurf
WLA	Directives Leichtathletik

Nationalturnen

NA	Nationalturnen
HW	Hochweitsprung
STH	Steinheben
STS	Steinstossen
Schw	Schwimmen
Ri	Ringen
60	60 m Lauf
80	80 m Lauf

Fachteste

FT	Fachtest
FTA	Fachtest Allround
FTK	Fachtest Korbball
FTU	Fachtest Unihockey
FTV	Fachtest Volleyball

Fit+Fun

FF	Fit+Fun
FF1	Fuss-Ball-Korb/ Ball-Kreuz
FF2	Unihockeyim Team/8-er Ball
FF3	Moosgummiring/ Intercross

Aerobic

Ae	Aerobic
TAe	TeamAerobic

Jugend

HL	Hindernislauf
UHP	Spielparcours Unihockey
STA	Spieltest Allround

SO	Sol
CE	Combinaison d'engins
BF	Barre fixe
AN	Anneaux
RR	Rhönrad
SA	Sauts
AB	Anneauxbalançants
BAS	Barres asymétriques scolaires
BA	Barres asymétriques
TR	Trampoline

Athlétisme/CMEA

80	Course 80 m
100	Course 100 m
110 H	110 m haies
400	Course 400 m
800	Course 800 m
1000	Course 1000 m
1500	Course 1500 m
LB	Lancer de la balle
LT	Lancer de torsion
LD	Lancer du disque
SH	Saut en hauteur
LAP	Lancer du poids
EN80	Estafette navette 80 m
EN60	Estafette navette 60 m
BL	Balle à la lanière
LJ	Lancer du javelot
SP	Saut à la perche
SL	Saut en longueur
LA	Lancer de l'agrès
DAS	Directives d'athlétisme de société

Gymnastique aux jeux nationaux

GJN	Gymnastique aux jeux nationaux
SC	Saut combiné
LEP	Lever de la pierre
JP	Jet de la pierre
LS	Lutte suisse
LL	Lutte libre
60	60 m
80	80 m

Tests de branche

FT	Test du branche
FTA	Test de brancheallround
FTK	Test de branche balle à la corbeille
FTU	Test de brancheunihockey
FTV	Test de branchevolleyball

Fit+Fun

FF	Fit+Fun
FF1	Foot-Balle à la corbeille/ Balle croisée
FF2	Unihockeyéquipe/8 ballons
FF3	Anneau à lancer/ Intercross

Aérobic

Aé	Aérobic
TAé	Teamaérobic

Jeunesse

COB	Course d'obstacles
UHP	Parcours de jeux unihockey
TJA	Test de jeuallround

Annexe 5– Adresses de la direction générale des concours

Direction générale des concours Thomas Jäger, thomas.jaeger(at)stv-fsg.ch
Domaine concours de sociétés Werner Kurmann, w.kurmann(at)bluewin.ch
Domaine individuel sport de masse Walter Zurkirch, w.zurkirch(at)bluewin.ch
Domaine individuel sport d'élite Jean-Louis Scheggia, jlscheggia(at)bluewin.ch
Domaine jeux Franco Giori, giori(at)olten24.ch
Domaine centre de support Bernhard Meyer, bernhard.meyer(at)enerpeak.ch
Domaine prestation de services Mirjam Meier; mirjam.meier78(at)bluewin.ch
Events Jérôme Hübscher, jerome.huebscher(at)stv-fsg.ch

Administration

FSG

Pia Schreiber, secrétariat FSG, CP, 5001 Aarau

pia.schreiber(at)stv-fsg.ch / 062 837 82 69

Du lundi aude mercredi, de 13h30 à 17h00

Du jeudi, de 08h00 à 20h00

Secrétariats

FSG

Fédération suisse de gymnastique, Bahnhofstrasse 38, 5000 Aarau

Pia Schreiber, tél. 062 837 82 69, Fax 062 824 14 01,

pia.schreiber(at)stv-fsg.ch

CO FFG 2019

Fête fédérale de gymnastique 2019, secrétariat, Schachenallee 29A, 5000 Aarau

Tél. 062 824 20 19 / info(at)aarau2019.ch

Juge

richter(at)aarau2019.ch

Annexe 6– Propriétés des surfaces par discipline

Discipline	Propriétés	Description précise	
Tests de branche			
Allround		Gazon	
Balle à la corbeille		Gazon	
Unihockey		Asphalte	
Volleyball		Gazon	
Fit+Fun			
FF 1a pied-ballon-corbeille		Pelouse	
FF 1b balle croisée		Pelouse	
FF 2a unihockey		Halle de gymnastique	
FF 2b balle de 8		Pelouse	
FF 3a anneau caoutchouc		Gazon	
FF 3b intercross		Pelouse	
Gymnastique aux agrès			
Barres parallèles		tente (sol en bois)	Dimensions 15 x 22m
Sol	Halle	Dimensions 20 x 20m	
Combinaison d'engins		Tente (sol en bois)	Dimensions 22 x 24m
Barre fixe		Tente (sol en bois)	Dimensions 20 x 20m
Rhönrad	Halle	Dimensions 15 x 23m	
Anneaux balançants		Tente (sol en bois)	Dimensions 20 x 24m
Barres asymétriques scolaires		Tente (sol en bois)+halle	Dimensions 15 x 22m
Sauts	Tente (sol en bois)	Dimensions 20 x 30m	
Trampoline		Halle	Dimensions 17 x 22m
Gymnastique aux agrès individuelle			Halle
Gymnastique			
Grande surface		Pelouse	
Petite surface		Pelouse	
Gymnastique sur scène		Tapis	
Aérobic			
Team aérobic		Tapis	Dimensions 12 x 24m
Aérobic		Tapis	Dimensions 12 x 24m
Parcours jeunesse			
Course d'obstacles		Gazon	
Parcours de jeux d'unihockey		Asphalte	
Test de jeu allround		Gazon	
Athlétisme			
Estafette navette VW			Pelouse dans une tente
80m/100m EW / LMM			Piste en synthétique
100mH/110mH EW 10K/7K			Piste en synthétique
400m/800m VW			Piste en synthétique (anneau)
400m/800m/1000m/1500m EW / LMM			Piste en synthétique (anneau)
Saut en longueur VW (Schachen)			Piste en synthétique temporaire (revêtement bois)
Saut en longueur EW / LMM (Buchs)			Piste en synthétique temporaire (revêtement bois)
Saut en longueur EW 10K/7K, E+L (Telli)			Piste en synthétique
Saut en hauteur VW (Zelgli)			Piste en synthétique
Saut en hauteur EW / LMM (Buchs)			Piste en synthétique temporaire (revêtement halle)
Saut en hauteur EW 10K/7K, E+L (Telli)			Piste en synthétique
Saut à la perche EW 10K			Piste en synthétique
Lancer du poids VW / EW / LMM			Anneau béton
Disque EW 10K			Anneau béton
Lancer de torsion / lancer rotatif jeunesse			Piste en synthétique temporaire (revêtement en bois)
Lancer / lancer javelot / balle à lanière VW			Piste en synthétique temporaire (revêtement en bois)
Lancer javelot EW (sauf 10K/7K)			Piste en synthétique temporaire (revêtement en bois)
Lancer javelot 10K/7K			Piste en synthétique

Jeux nationaux

Courses 60m / 80m / 100m

Lever de la pierre

Lancer de la pierre

Piste en synthétique

Gazon

Piste en synthétique

Concours de gymnastique

Aérobic

Gymnastique sur scène

Barres parallèles / Barres asym.

Sol

Saut

80m

800m

Saut en longueur

Lancer du poids

Slalom de unihockey

Basketball

Lever de la pierre

Lancer de la pierre

Halle

Halle

Halle

Halle

Halle

Piste en synthétique

Piste en synthétique

Piste en synthétique

Betonring

Place en dur/goudron

Halle

Gazon

Piste en synthétique temporaire (revêtement bois)

Sport d'élite

Gymnastique artistique GAM / GAF

Gymnastique rythmique

Trampoline

Halle

Halle

Halle

Jeux

Balle au poing

Indiaca

Balle à la corbeille

Balle à la corbeille élite (mauvais temps)

Pelouse

Halle

Gazon

Halle

Jeux programme cadre

Balle au filet

Tournoi des 3 jeux

Unihockey

Volley-Night

Halle

Halle

Halle

Halle

Toute modification réservée pour cause d'éventuel changement de place.